

# Transport Infirmier Inter-Hospitalier, l'infirmier.e-anesthésiste (IADE) : le choix de l'efficacité et de la polyvalence

Alors que se profile, depuis plusieurs années, une profonde réorganisation des établissements de soins et des territoires de santé, la création et le développement des groupements hospitaliers de territoire et des pôles spécialisés d'excellence ont engendré une augmentation des Transports Inter-Hospitaliers. Depuis 2006, l'une des réponses apportées à cette augmentation a été la création de transports infirmiers dont le développement n'a fait que croître. De par leur formation initiale et leur expérience, les infirmier.es-anesthésistes sont les professionnels les plus aptes à maintenir la sécurité de ces transports tout en libérant du temps médical permettant ainsi de substantielles économies financières.

## L'infirmier.e - anesthésiste, le choix de l'efficacité :

La profession d'infirmier.e-anesthésiste est la plus à même d'effectuer ces transports car comme le précise le texte régissant cette profession il/elle "*réalise des soins spécifiques et des gestes techniques dans les domaines de l'anesthésie-réanimation, de la médecine d'urgence et de la prise en charge de la douleur*". Les actes professionnels autorisés par son décret de mission sont plus étendus qu'un.e infirmier.e de soins généraux, ce qui lui permet, après autorisation du médecin régulateur, de prodiguer les soins nécessaires au maintien des fonctions vitales du patient.

De par sa formation, cette profession assure donc une plus-value de prise en soin et une meilleure sécurité pour les patients bénéficiant d'un transport sanitaire.

## L'infirmier.e - anesthésiste, le choix de la polyvalence :

Le Décret n° 2017-316 du 10 mars 2017 précise que l'infirmier.e-anesthésiste compose prioritairement les équipages des Services Mobiles d'Urgence et de Réanimation (SMUR) et exclusivement ceux des Transports Infirmiers Inter-Hospitaliers des patients stables ventilés, intubés et/ou sédatisés. La présence d'infirmier.e-anesthésiste dans la composition de l'équipage autorise donc le transport de ces malades mais aussi le transfert d'autres patients moins à risque, ce qui permet d'enchaîner plusieurs missions sans avoir à retourner sur le Centre Hospitalier de référence pour modifier la composition du personnel. Les gains de temps et les coûts sont alors optimisés.

Tout établissement de soins peut organiser ses Transports Infirmiers Inter-Hospitalier, la présence des infirmier.es-anesthésistes au sein des SMUR permet donc de donner la possibilité à un hôpital d'organiser le transport de ses patients mais également de garantir une prise en soin optimale des urgences pré hospitalières notamment lors d'interventions complexes, d'urgences pédiatriques ou encore dans la gestion de victimes multiples.

La régionalisation des structures de soins et la raréfaction des effectifs médicaux qualifiés poussent irrémédiablement à développer les transferts Infirmiers entre les établissements hospitaliers. Ces Transferts Infirmiers Inter-Hospitaliers s'inscrivent dans l'offre des transports sanitaires, l'implication des infirmier.es-anesthésistes dans cette activité a pour avantage de permettre une diversité quant aux possibilités de prise en charge et d'assurer des soins adaptés et sécurisés pour les patients tout en réduisant leur impact financier pour la collectivité.

